

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-892/SG/ESJ portant constitution de la commission de recrutement des élèves de l'enseignement public du 1er degré pour l'année scolaire 1975-1976 dans les écoles du Cercle d'Obock.

n° 75-892/SG/ESJ

Ministère MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	Date de publication 12 mai 1975
Numéro JO n° 11 du 10/06/1975	Date du numéro 10 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La commission prévue à l'article 4 de la délibération n° 104/7e L et chargée du recrutement des enfants à inscrire, pour la rentrée scolaire 1975, dans les classes d'initiation des écoles primaires publiques du Cercle d'Obock est constituée comme suit : Président — M. le Commandant de Cercle d'Obock Membres — M. le Directeur de l'Ecole d'Obock — M. Ahmed Youssouf, chef de village d'Obock — M. Ali Hassan Gaday, notable — M. Ibrahim Idriss, parent d'élève.

Art. 2

La commission ainsi constituée se réunira à la date et au lieu fixés par son président, pour examiner les dossiers des candidats.

Art. 3

— A l'issue de ses travaux, la commission dressera la liste des enfants admis en classe d'initiation et répartis de la façon suivante : — Ecole d'Obock : 36 élèves — Ecole de Lahassa : 36 élèves — Ecole de Daddato : 36 élèves — Ecole de Waddi : 36 élèves